

Remarques :

- Les flèches indiquent une correspondance entre les catégories de charges et de produits
- Les colonnes grisées correspondent à de nouveaux comptes à compter de septembre 2020

LES CHARGES (SORTIES, DEPENSES)

LES PRODUITS (ENTREES, RECETTES)

<p>ACHATS DE PRODUITS POUR CESSION</p> <p>Il s'agit d'objets achetés pour les revendre : calendrier, photos (argent versé au photographe), revues ou abonnements revendus aux enfants, etc..</p>	60700008	↔	70700008	<p>VENTES DE PRODUITS POUR CESSION</p> <p>Tout ce que les coopératives cèdent sans l'avoir fabriqué et qui a été payé au compte 6070. La seule indication du montant correspondant à la ristourne laissée à la coopérative, n'est pas correcte.</p>
<p>ASSURANCES VERSEES</p>	61681008		70800008	<p>PRODUITS DES ACTIVITES EDUCATIVES</p> <p>Recettes tirées des kermesses, des lotos et des participations demandées pour les activités éducatives...</p>
<p>CHARGES DES ACTIVITES EDUCATIVES</p> <p>Ensemble des charges résultant des activités pédagogiques de la coopérative : journaux scolaires, correspondance scolaire, documentation pédagogique, fichiers pédagogiques, sorties éducatives, spectacles, travaux manuels, etc..</p>	61810008		74100008	<p>SUBVENTIONS REÇUES ETAT ET COLLECT. LOCALES ET ETABL. PUBLICS</p> <p>Toutes subventions provenant de l'Etat, des collectivités locales et de ses établissements publics.</p>
<p>SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES</p> <p>Frais bancaires : frais de tenue de comptes, agios, etc...</p>	62700008		75510008	<p>CONTRIBUTIONS FINANCIERES PATEFORME PARTICIPATIVE</p>
<p>COTISATIONS VERSEES A L'OCCE</p> <p>Il s'agit exclusivement des cotisations statutaires versées à l'OCCE</p>	65860008		75511008	<p>CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES</p> <p>Aides reçues des associations de parents d'élèves au d'autres associations ou organismes...</p>
<p>CHARGES EXCEPTIONNELLES</p> <p>Charges résultant d'un événement imprévu et non récurrent (dons versés, solidarité, etc..).</p>	67000008		75620008	<p>PARTICIPATIONS VOLONTAIRES DES FAMILLES</p> <p>Contributions des familles sans contre- partie = montant de la cotisation. A ne pas confondre avec la participation demandée pour les activités éducatives ventilée en 70800008</p>
<p>ACHATS DE BIENS DURABLES</p> <p>Gros matériel, équipement durable (durée d'utilisation supérieure à un an) qui figurent au cahier d'inventaire du matériel acheté par la coopérative. La décision d'achat est consignée dans le registre des délibérations de la coopérative (conseil de coopérative) et une copie de la facture est adressée au siège départemental.</p>	68000008		77000008	<p>PRODUITS EXCEPTIONNELS</p> <p>Produits résultant d'un événement imprévu et non récurrent (dons reçus, solidarité, etc..).</p>

Avant 01/2020

Depuis 01/01/2020

	Pas de changement
	Compte supprimé
	Nouveau compte
	Compte ayant changé d'intitulé
➔	Nouvelle affectation de compte

- Les dépenses ventilées dans le compte 65 doivent maintenant être saisies dans le compte 618
- Un nouveau compte 6270 a été créé pour les frais bancaires (tout ce qui est facturé par la Bred)

- Le compte 7420 devient le compte 7551 « Subventions d'associations »

- Les recettes ventilées dans le compte 75 doivent maintenant être saisies dans le compte 708

- Le compte 7670 a été supprimé (la coop ne peut pas souscrire à des contrats financiers)

- Un nouveau compte de recettes 7551 a été créé pour ventiler uniquement les produits issus des dons de la Trousse à Projets

Dépenses
6070 Achat d'objets à céder
6168 1 Assurances
6181 Activités éducatives
6281 Cotisations à l'OCCE 974
6500 Autres dépenses
6700 Dépenses exceptionnelles
6800 Biens durables

Dépenses
6070 0008: Achat d'objets à revendre
6168 1008: Assurances
6181 0008: Activités éducatives
6270 0008: Frais bancaires
6586 0008: Cotisations à l'OCCE 974
6700 0008: Dépenses exceptionnelles
6800 0008: Biens durables

Recettes
7070 Vente d'objets
7080 Activités éducatives
7410 Subventions des collectivités locales
7420 Autres subventions
7500 Autres recettes
7560 Participations des familles
7670 Produits financiers
7700 Recettes exceptionnelles

Recettes
7070 0008: Vente d'objets
7080 0008: Activités éducatives
7410 0008: Subventions des collectivités locales
7551 0008: Contributions participatives
7551 1008: Subventions d'associations
7562 0008: Participations des familles
7700 0008: Recettes exceptionnelles



ERREURS FREQUENTES DANS LES BILANS

756 = montant de la cotisation uniquement.
A ne pas confondre avec la participation demandée pour les activités éducatives ventilée en 708

6281 = montant de la cotisation uniquement

6168 = montant de l'assurance uniquement

Ces 2 montants sont à dissocier dans le bilan (Cf. votre reçu sur Retkoop)